



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Creation d'une centrale photovoltaïque au sol

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

I 2 P

Raison sociale

SAS I2P

N° SIRET

92494127100018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PORTIER

Prénom(s)

Philippe

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                      | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 999,75 kWc d'une surface de 19 317 m<sup>2</sup>, sur une parcelle de 8,5 ha située sur la commune de BRINAY. La centrale sera composée de 2160 modules photovoltaïques de couleur noir, disposés en table suivant la typographie du terrain sans terrassement. La fixation des tables sera réalisée par pieux battus métalliques ancrés à 1,10m dans le sol. Un local technique de couleur vert, d'une surface de plancher de 15,00 m<sup>2</sup>, abritera un poste de transformation et un poste de livraison. Des pistes de circulation externe et interne, ainsi qu'une réserve d'eau contre les incendies (90m<sup>3</sup>), conformément aux recommandations du SDIS, seront également aménagées. Le terrain sera clôturé par une clôture de 2m de hauteur et de couleur verte pour une meilleure intégration paysagère. Le site sera accessible au SUD EST via un portail à deux battants d'une largeur de 6 mètres. La solution de raccordement la plus probable est un raccordement à la ligne HTA la plus proche qui chemine en aérien au SUD de la parcelle, permettant un raccordement direct sur le réseau ENEDIS sans travaux conséquents de terrassement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de sécuriser mon exploitation agricole grâce à la revente de l'électricité. De plus, il s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables pour lesquelles la France vise une part de 33% de la production électrique totale en 2030 contre 23% en 2023. Le plan de développement découlant de cet objectif privilégie une forte accélération des installations photovoltaïques dont la capacité installée doit passer de 16GW en 2023 à 48GW en 2030. Ce projet de petite envergure, réversible et à faible emprise au sol produira 1,1 GWh d'électricité locale et décarbonée chaque année. Par ailleurs, le projet générera des retombées économiques pour la Commune de BRINAY grâce aux recettes fiscales liées à l'exploitation de la centrale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la centrale photovoltaïque nécessitera certains aménagements, mais pas de travaux d'ampleur. Les travaux de la construction de la centrale nécessiteront une période de 3 à 4 mois. Afin de minimiser les impacts sur les espèces faunistiques et floristiques locales, les phases de travaux, y compris le démantèlement de la centrale, seront planifiées en dehors des périodes écologiquement sensibles, notamment celles correspondant à la reproduction, à l'hibernation ou à l'hivernation des espèces concernées. Les travaux consistent en : - La création de tranchées pour le passage des câbles électriques (profondeur maximum 80cm fond de fouille) - La pose des structures sur pieux battus (profondeur maximum 1,50 m) - Le montage et l'installation des modules photovoltaïques sur les structures ; - La mise en place du local technique ; - La mise en place de la bache souple de 90m<sup>3</sup> - La pose de la clôture, de la haie et du portail. Seul les câbles entre les onduleurs et le poste de livraison seront enterrés. Les câbles nécessaires à la connexion des panneaux photovoltaïques seront fixés sur la structure métallique jusqu'aux onduleurs.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est exploitée pour une durée minimale de 20 ans. L'électricité produite par la centrale sera injectée en totalité sur le réseau de distribution ENEDIS. Pendant toute la durée d'exploitation de la centrale, aucune présence permanente d'opérateur ne sera requise sur site. Toutefois, des opérations de maintenance, qu'elles soient préventives ou curatives, seront réalisées en moyenne deux fois par an. Ces interventions incluront notamment des inspections visuelles, le nettoyage des modules, le remplacement des équipements defectueux ainsi que l'entretien de l'environnement immédiat. A la fin de l'exploitation, les panneaux seront recyclés et les structures démantelées. Les supports de fixation des panneaux ne modifiant pas la nature du sol par leur installation, le terrain pourra être réhabilité à son état d'origine, à l'issue de l'exploitation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En raison de la puissance inférieure à 1 MWc la centrale photovoltaïque et en vertu du Décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022 portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme, le projet sera soumis à une Déclaration préalable

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                   | Valeurs                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| SURFACE TOTALE DU PROJET : 19 317 m <sup>2</sup> SURFACE IMPERMEABILISEE (LOCAL TECHNIQUE) : 15m <sup>2</sup> PUISSANCE DE LA CENTRALE : 999,75 kWc HAUTEUR MAXIMALE DES TABLES : 2,13 m HAUTEUR DES CLOTURES : 2.00 m | (19317, m <sup>2</sup> ) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : °E        Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °       Lat. :   °

Point de d'arrivée : Long. :   °       Lat. :   °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF type I la plus proche du site est a une distance de 2 kms (ref. : 240031640 - PELOUSE SABLO-CALCAIRE DU PARC) La ZNIEFF type II la plus proche du site est a une distance de 3,5 kms (ref. : 240031305 - VALLEE DE L'YEVRE DE BOURGES A VIERZON) Voir annexe complementaire 1 |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le conservatoire d'espaces naturels le plus proche se situe a une distance de 4 Kms (ref : FR1505212 - Oupillere) Voir annexe complementaire 2                                                                                                                                          |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est situe dans aucune zone d'interet archeologique, historique ou patrimonial remarquable. Le secteur ABF le plus proche est situe a plus de 1 Km (Eglise Saint Aignan de Brinay). Voir annexe complementaire 3 |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | la commune est couverte par le PPRi du Cher Rural mais la parcelle n'est pas situee dans le perimetre du PPRi.                                                                                                            |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PPRi du Cher rural est approuve par un arrete prefectoral du 22 fevrier 2022.                                                                                                                                          |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                           |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle protégée. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - La zone NATURA 2000 "Vallée de l'Yèvre", située à 3,5 km à l'est (ref. FR2410004) - Le site à chauves-souris de Vignoux-sur-Barangeon (FR2402005), situé à 5,2 km à l'est (ref FR2402005) Voir annexe complémentaire 4 |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude n'est localisé dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable ou d'aire d'alimentation de captage. Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau et n'aura donc aucun impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau.                                             |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune modification de la nature du sol n'est prévue, l'écoulement des eaux pluviales ne sera pas modifié sur le terrain, l'eau pourra s'écouler librement sur et entre les tables. Aucune modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir, autant en phase travaux qu'en phase exploitation |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La mise en place des pieux battus pour les structures des tables ne nécessite aucun apport de matériau de l'extérieur. Seuls les tranchées et le terrassement pour pose du poste de livraison peuvent fournir de l'excédent de matériau, qui sera réemployer directement sur site.                      |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un remblai est nécessaire pour l'installation du point de livraison sur une surface d'environ 15m <sup>2</sup> . Le reste de la centrale ne nécessite pas d'apports de matière venant de l'extérieur.                                                                                                   |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site ne nécessite pas une alimentation en eau potable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une haie est présente au sud de la parcelle, tandis qu'une autre, plantée en 2023, est en cours de développement le long de sa limite est. Ces aménagements contribuent à soutenir la biodiversité locale, tant sur le plan de la faune que de la flore. Par ailleurs, la clôture prévue dans le cadre du projet restera perméable, permettant le passage de la petite et moyenne faune. |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle protégée. Le site Natura 2000 le plus proche est la "Vallée de l'Yèvre", située à 3,5 km à l'est (ref. FR2410004). Aucun impact n'est à prévoir sur cette zone Natura 2000 du fait de l'installation de la centrale photovoltaïque.                                                                                                      |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'implante sur une parcelle agricole sans entraîner de consommation d'espace agricole supplémentaire. Il correspond à une modification de l'usage agricole existant, consistant en un passage d'une culture céréalière à une activité de pâturage ovin.                                                                                                                        |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'unique point de vigilance est lié aux risques électriques sur site, en ce sens l'ensemble des préconisations du SDIS et les normes en vigueur seront respectées.                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude de sol sera réalisée en amont de la phase travaux afin d'assurer, entre autre, la stabilité et la pérennité de l'installation.                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase exploitation, il n'y aura aucun risque sanitaire à considérer. L'unique risque sanitaire peut être lié au trafic routier pendant la phase travaux (acheminement du matériel) mais restera négligeable.                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Durant la phase travaux, l'acheminement du matériel augmentera légèrement le trafic routier aux abords du site. Lors de l'exploitation de la centrale, le site n'engendrera pas de trafic.            |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bruit sera uniquement limité à la phase chantier. Les équipements électriques respecteront les normes en vigueur.                                                                                  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'exploitation d'une centrale photovoltaïque n'engendre aucune odeur.                                                                                                                                 |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune vibration n'est à prévoir sur le site.                                                                                                                                                         |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pendant les périodes nocturnes, aucune émission lumineuse ne sera produite et donc aucune perturbation sur les écosystèmes nocturnes n'est à prévoir.                                                 |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                       |
|                         |                                                |                          |                                     |                                                                                                                                                                                                       |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase exploitation, le fonctionnement de la centrale photovoltaïque ne produira aucun rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.                                                             |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les mesures seront prises afin de supprimer la possibilité de rejet de liquide lors de la phase travaux (bac de rétention) avec mise en place d'un protocole de gestion des pollutions accidentelles. |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                       |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                              |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ensemble des déchets lie a la phase de construction de la centrale sera collecte et trie sur site dans des collecteurs prevus a cet effet. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le maintien des haies vegetalisees existantes, et d'une cloture de couleur verte favorisera l'integration paysagere de la centrale.          |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                              |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Pour limiter l'impact sur le milieu naturel, aucun arbre, arbuste ne sera abattu pour la construction de la centrale, le maintien des haies végétalisées autour de la centrale favorisera le développement de la faune et la flore locale. Le procédé de mise en place des structures ne modifiera pas la nature du sol (pieux battus) et est réversible. La clôture sera favorable au passage de la petite et moyenne faune pour respecter le corridor écologique tout en s'intégrant au paysage. En phase exploitation, un fauchage raisonné sera réalisé une fois par an autour des tables. Lors de la phase travaux, un plan de prévention sera établi afin de repertorier et d'anticiper l'ensemble des risques potentiels liés à la construction de la centrale (pollution, risque incendie etc.). L'ensemble des déchets seront collectés sur site et recyclés par une entreprise spécialisée. La coordination des travaux sera effectuée en concertation avec les élus locaux et ce pendant toute la durée des travaux (3 à 4 mois). La parcelle n'est pas située aux abords d'un site historique ou patrimonial. L'annexe complémentaire 5 présente l'ensemble des mesures ERC prises en compte lors de l'analyse des impacts environnementaux du projet.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de La Sigand se situe dans un espace agricole ouvert et intensivement exploité, dépourvu d'éléments naturels remarquables au sein de l'emprise (boisements, mares, cours d'eau ou zones humides). Seule la haie périphérique présente un enjeu écologique, lequel est pris en compte par sa conservation. L'exploitation photovoltaïque au sol n'engendre pas de nuisances (sonores, émissions ou rejets) ni d'extraction de ressources. Le recours à des pieux battus, la faible imperméabilisation des sols et l'obligation de démantèlement garantissent en outre la réversibilité du site. Dans ce contexte, et dès lors que les mesures ERC seront effectivement reprises et mises en œuvre par le maître d'ouvrage, le projet pourrait être dispensé d'étude environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **PORTIER**

Prénom Philippe

Qualité du signataire President de la SAS I2P

À BRINAY

Fait le 05-06-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)